

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

PRESENTS : COLLET Evelyne, ANDRÉ-POYAUD Patrick, PAYSAN-MAYET Hubert, MARCOZ Robert, PENIN Edith, NOIROT Philippe, JULLINS Delphine, MOUCHE Christine.

EXCUSÉ : Jérôme RAMEL

ABSENTS : CHARPENAY Sylvie, David GELAS.

Christine MOUCHE a été désignée secrétaire de séance.

II - DELIBERATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2019

Réf : 03/02/2019-01

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Patrick ANDRE-POYAUD, 1er Adjoint,

- examine le compte administratif du budget de communal 2019, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Excédent de clôture :	30 977.72 €
Investissement	
Déficit de clôture :	50 231.14 €
Reste à réaliser recettes :	13 369.00 €
Besoin de Financement	36 862.14 €

Hors de la présence de Mme Evelyne COLLET, Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget communal 2019, présenté ci-dessus.

II - DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET COMMUNAL 2020

Réf : 03/02/2020-02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Evelyne COLLET, Maire,
Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2019, le 3 février deux mille vingt ;
-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2018,
-constatant que le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 30 977.72 € et la section d'investissement un déficit de 5 884.42 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	
Cpte 002	0 €
<i>Investissement</i>	
Cpte 1068	30 977.72 €

III – DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Réf : 03/02/2020-03

Dressé par Monsieur Fabrice ANSELIN, Receveur municipal.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV –QUESTIONS DIVERSES

1- Rythmes scolaires :

Un conseil d'école extraordinaire se tiendra, le 4 février avec les représentants des 3 écoles du RPI pour re discuter des rythmes scolaires. Une enquête avait été menée auprès des parents d'élèves des trois écoles et la semaine de 4 jours avait été plébiscitée par 65% des parents, 90% des familles de la Forteresse.

2- Voirie :

Une habitante de Nautand à fait part des difficultés pour manœuvrer dans le virage au pied de la montée du Camp de César de par l'absence d'éclairage et demande si une matérialisation du virage est possible. Philippe Noirot et Patrick André-Poyaud se rendront sur place pour étudier la solution la plus adaptée à la configuration du terrain.

3- Acquisition de Terrain :

Mme Gisèle FOURIS, fille de Monsieur Robert ROCHEZ a proposé à la commune de lui céder la parcelle D 347 d'environ 535 M2, située route de Lachard. Mme le Maire, avec l'accord du Conseil municipal, engagera les démarches nécessaires pour l'acquisition de ce terrain.

4- Tracteur

Le tracteur présente, régulièrement des dysfonctionnements. Hubert Paysan-Mayet propose de prendre en charge ce problème et prendra attache auprès de l'entreprise BALLAND pour trouver une solution pérenne.

5- Poteaux incendie

Suite au contrôle effectué par Bièvre Isère Communauté, 2 poteaux incendie sont à réparer le plus rapidement possible. Un sur le hameau de la Taillat et l'autre à la Girauderie. Un devis a été demandé à l'entreprise ARES TP et validé pour un montant de 1 570 € H.T. Si les réparations ne peuvent pas être effectuées et que les poteaux doivent être remplacés la facture s'élèvera à 2 200 € H.T. Philippe Noirot se chargera de suivre le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30